

## Informations concernant le certificat de moniteur canin SCS (CMC)

Le certificat de moniteur canin CMC de la SCS est une attestation de formation et de compétence, volontaire et payante, pour les monitrices et moniteurs canins qui ont terminé une formation auprès de la SCS.

- Coûts du CMC: CHF 200.00 & frais exceptionnels pour la première demande et l'enregistrement (CHF 200.00). La personne n'a pas droit à un remboursement en cas de désistement préalable, de retrait ou de renonciation au CMC. Le CMC est établi gratuitement après avoir terminé avec succès la première formation de moniteur canin SCS (éducateur canin de base ou formateur AC / BPC) et remis au moniteur canin SCS conjointement à son diplôme. Après avoir terminé avec succès une autre formation de moniteur canin SCS, le CMC peut être demandé immédiatement pour être actualisé, resp. prolongé avec la spécification supplémentaire à un prix réduit de CHF 50.00.
- Validité du CMC: Le CMC est valable 4 ans à partir de la date d'émission.
- Forme: Le CMC est établi sous la forme d'une attestation dans un format de carte de crédit. Ce n'est pas un diplôme de FORMATION.
- Commande: Vous pouvez commander le CMC auprès de la Section Formation de la SCS. Veuillez utiliser le formulaire de demande correspondant (vous l'obtenez via [ausbildung@skg.ch](mailto:ausbildung@skg.ch)). Vous recevrez une facture par la poste. Le CMC est envoyé à réception du paiement.

### Le certificat de moniteur canin SCS atteste que la détentrice/le détenteur

- A terminé avec succès une ou plusieurs formations de moniteur canin certifiées eduQua de la SCS
- Est autorisé à porter le titre correspondant (par ex. „Educateur canin de base certifié SCS“)
- Respecte le code d'honneur de la SCS pour les détenteurs de chien, les formateurs de détenteurs de chien et les personnes qui s'occupent de chiens.
- Connaît et respecte les règlements importants de la formation et des examens (par ex. pour les éducateurs canin de base certifiés SCS, le „Règlement pour la formation et les examens d'éducateur canin de base,,“)
- Suit régulièrement des formations continues et/ou permanentes (niveau, contenu, quantité, fréquence)
- Est au courant de la pratique actuelle d'une bonne formation des chiens et des détenteurs de chien
- Dispose des connaissances théoriques importantes pour la formation pratique
- En cas de besoin, se soumet à des mesures internes d'assurance qualité

### **Avantages/Droits du certificat de moniteur canin SCS**

Les détentrices et détenteurs d'un CMC valable

- Reçoivent une Newsletter de la Section Formation
- Bénéficient d'un rabais sur les formations continues et permanentes proposées par la Section Formation de la SCS
- Bénéficient de réductions sur les offres spéciales de services de la SCS, par ex. consultations pour le comportement des chiens, offres de coaching, de supervision et d'intervising
- Publications sur le site Internet de la SCS

### **Engagement/Devoirs des détentrices et détenteurs du certificat de moniteur canin SCS**

Les détentrices et détenteurs d'un CMC valable

- Respectent les données légales sur la protection des animaux, en particulier celles concernant la détention, les soins et la formation des chiens, ainsi que la législation canine cantonale
- Connaissent le code d'honneur pour les détenteurs de chiens, les formateurs de détenteurs de chien et les personnes qui s'occupent des chiens et forment les détenteurs de chien et leurs chiens en conséquence
- Connaissent, communiquent et respectent les règlements de formation, d'examen et des cours de la SCS
- Terminent les formations permanentes et continues prescrites dans le règlement durant la durée de validité du CMC